

Les écosystèmes aquatiques subissent des dommages, qu'ils soient dus à leur artificialisation ou à la pollution mais, dans tous les cas, ces dommages sont le fait de l'homme. Le droit reconnaît la notion d'écosystème qu'il tente de protéger, sur le plan interne, européen ou international, par la voie répressive ou par des procédures préventives. Cela n'empêche pourtant pas la détérioration des milieux aquatiques avec, pour résultat, moins de faune, de flore et des conditions défavorables à leur développement. On peut alors s'interroger sur l'efficacité du droit positif. Est-il suffisant ou conviendrait-il de le réformer ?

Le regard croisé de plusieurs disciplines juridiques, sur le thème de la protection des écosystèmes aquatiques, permet de mieux comprendre les enjeux et les difficultés pour le droit de préserver un environnement, d'autant plus fragile qu'il demeure en partie caché par la profondeur de l'eau.

#### DIRECTION SCIENTIFIQUE

**Philippe BOUCHEIX**, Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA, Université de Clermont-Ferrand, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional Livradois-Forez

Email : philippe.boucheix@udamail.fr

**Sylvie SCHMITT**, Maître de conférences de droit public CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7318 DICE), Université de Toulon

Email : sylvie.schmitt@univ-tln.fr

23  
MAI  
2019

## La protection juridique des écosystèmes aquatiques

#### DIRECTION SCIENTIFIQUE

**Philippe BOUCHEIX**, Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA, Université de Clermont-Ferrand, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional Livradois-Forez

Email : philippe.boucheix@udamail.fr

**Sylvie SCHMITT**, Maître de conférences de droit public CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7318 DICE) Université de Toulon

Email : sylvie.schmitt@univ-tln.fr



Photos : Pixabay • AdobeStock

**13h45** Accueil des participants

**14h15** *Propos introductifs*

**Sylvie SCHMITT**

Maître de conférences en droit public, CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7310 DICE), Université de Toulon

**I/ Le cadre général de la protection juridique des écosystèmes aquatiques**

**14h30** *La définition juridique de l'écosystème*

**Sylvie SCHMITT**

Maître de conférences en droit public, CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7310 DICE), Université de Toulon

**15h** *La pluralité de statuts juridiques des ressources halieutiques en droit international : une voie de conciliation entre logique de conservation et logique d'exploitation ?*

**Sophie GAMBARDELLA**

Chargée de recherche CNRS, UMR SAGE 7363 Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe, Université de Strasbourg

**15h30** *Union européenne, politique commune de pêche et préservation des ressources halieutiques*

**Michaël BARDIN**

Maître de conférences en droit public, Laboratoire Biens, Normes, Contrats (LBNC, EA 3788), Université d'Avignon

**16h** *Le cadre législatif et gouvernemental pour la protection des écosystèmes marins en Grèce*

**Kalliope PEDIATI PRUD'HOMME,**

Environnementaliste, ingénieur à l'Université de Toulon

**16h30** Pause

**II/ La mise en œuvre de la protection juridique des écosystèmes aquatiques**

**17h** *La protection pénale des animaux aquatiques*

**Jérôme LEBORNE**

Doctorant, Centre d'études et de recherche sur les contentieux, Université de Toulon

**17h30** *Droit de l'eau et droit de la pêche, mariage de raison ?*

**Philippe BOUCHEIX**

Maître de conférences en droit public, CMH EA 4232-UCA, Université de Clermont-Ferrand, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional Livradois-Forez

**18h** *L'énergie hydraulique et les écosystèmes aquatiques*

**Victoria CHIU**

Maître de conférences en droit public, Environnement, Ville et société, UMR 5600, Université de Lyon 3

**18h30** Débats et clôture